



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux entrepreneurs

Question au Gouvernement n° 3751

Texte de la question

SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS

M. le président. La parole est à Mme Hélène Zannier.

Mme Hélène Zannier. Face à l'ampleur de la pandémie que nous subissons depuis un an déjà, le Gouvernement a été contraint d'instaurer de nouvelles règles pour lutter contre la propagation de la maladie – confinements, fermetures administratives... Elles ont eu des répercussions sur notre économie, qui était pourtant en pleine croissance. Aussi, pour soutenir les entreprises durant cette période inédite, avez-vous, avec les parlementaires, adopté rapidement des mesures inédites par leur ampleur comme par leur coût. Les dispositifs que sont le chômage partiel, le fonds de solidarité, les reports et annulations de cotisations ou les prêts garantis par l'État ont permis de limiter très fortement le nombre des dépôts de bilan des entreprises françaises et ont protégé les salariés.

Malgré tout cela, certains de nos entrepreneurs perdent espoir. J'ai eu l'occasion de discuter avec de nombreux artisans et commerçants qui ont envie de poursuivre leurs activités, mais qui s'essouffent. J'ai ici une petite pensée pour Karim, gérant de salle de sport, ou encore Yolande, gérante d'une parfumerie dans une galerie commerçante. Les exemples sont nombreux de ces entrepreneurs courageux qui continuent de se battre, mais n'ont plus de perspectives. Pour les avoir eus en ligne, je peux vous dire que certains risquent d'en arriver à des extrémités dramatiques.

Face à cette situation, vous avez missionné le réseau APESA – aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë – qui tient, depuis le mois d'avril 2020, une cellule d'écoute dotée d'un numéro vert. En un mois, cette plateforme a reçu plus de 1 200 appels. Mais après un an de crise, les perspectives et la confiance en l'avenir s'amenuisent. Je peux en témoigner, la détresse est de plus en plus forte chez nos entrepreneurs les plus touchés.

Quelles mesures supplémentaires le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour sauver nos entrepreneurs de la détresse psychologique ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, Dem, Agir ens et LT.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics.

M. Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics. C'est désormais une évidence, mais il faut toujours la rappeler et vous avez eu raison de le faire : les conséquences économiques de la crise sanitaire que nous connaissons sont fortes, comme les conséquences psychologiques pour tous ceux qui sont privés de leur activité professionnelle, mais aussi de leurs loisirs. Personne ne méconnaît les effets de l'isolement, de la restriction des relations sociales.

En ce qui concerne les entrepreneurs, nous avons instauré des dispositifs, vous l'avez dit, inédits et massifs. Le fonds de solidarité représente aujourd'hui plus de 14 milliards d'euros, et ce sont près de 400 000 entreprises qui ont par exemple bénéficié du fonds de solidarité pour la perte d'activité du mois de décembre. Nous avons modifié ce fonds à quinze reprises, et nous le modifierons encore, pour tenir compte des charges fixes. Nous avons déployé des dispositifs de chômage partiel, de prêts garantis par l'État, d'exonérations de cotisations – autant de mesures sans précédent qui doivent permettre à notre économie et à nos entreprises de passer le cap de la crise.

Mais ces aides ne remplacent pas le travail, l'attachement à un métier, le contact avec les clients et, tout simplement, avec la vie. C'est la raison pour laquelle nous avons pris d'autres dispositions ; c'est ce qui nous a guidés lorsque nous avons décidé que les activités de vente à distance et de *click and collect*, en mauvais français, pouvaient être maintenues puisque, de cette façon, on poursuit une activité professionnelle, on établit un contact humain, et cela répond quelque peu à la détresse des entrepreneurs.

Nous avons prévu un numéro vert, vous l'avez rappelé, en lien avec l'APESA : le 0805 655 050 met les entrepreneurs en difficulté en relation avec une cellule d'assistance et d'écoute. Pour ceux qui sont le plus en détresse, une consultation psychologique est possible.

Enfin, avec Alain Griset et Agnès Pannier-Runacher, nous mobilisons l'ensemble des réseaux professionnels, des organisations professionnelles, pour contacter tous ceux qui peuvent l'être. Partout où c'est possible, il faut du soutien, du contact, de l'accompagnement personnel et moral. Nous essayons d'être auprès de chacun.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Agir ens.)

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Zannier](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3751

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 février 2021](#)